

Lyon, le 11 juillet 2023

SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL
LUNDI 10 JUILLET 2023 – SALLE DE RÉUNION DU SEPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE

PRÉSENTS

Monsieur Benjamin BADOUARD
Monsieur Bruno BERNARD
Monsieur Patrice BERTRAND
Madame Delphine BORBON
Monsieur Michel BOULUD
Madame Claire BROSSAUD
Madame Vinciane BRUNEL VIEIRA
Monsieur Raphaël DEBÛ
Madame Myriam FONTAINE
Monsieur Stéphane GOMEZ
Monsieur Philippe GUELPA-BONARO
Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
Monsieur Gaël PETIT
Madame Emilie PROST
Monsieur Mattia SCOTTI
Monsieur François THEVENIEAU
Monsieur Daniel VALERO
Monsieur Nicolas VARIGNY
Madame Béatrice VESSILLER
Monsieur Paul VIDAL

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Jérémy CAMUS
Madame Sylvie CARRE
Madame Gisèle COIN
Monsieur Raphaël IBANEZ
Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN
Monsieur Michaël MAIRE
Monsieur Luc SEGUIN
Monsieur Alexandre VINCENDET

B. Bernard ouvre la séance du Conseil syndical. Il constate que le quorum est atteint.

Il propose de valider le compte rendu de la séance précédente qui a été transmis par mail.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

L'ordre du jour de la séance est entièrement consacré au débat sans vote sur le projet d'aménagement stratégique (PAS) du Scot de l'agglomération lyonnaise en cours de révision.

Débat sur le projet d'aménagement stratégique PAS

Pour rappel, la révision du Scot a été engagée en décembre 2021 avec l'objectif de construire un nouveau projet de territoire ambitieux fondé sur les grands objectifs suivants :

- Agir pour un développement et un aménagement soutenable et solidaire du territoire de l'agglomération lyonnaise, dans un dialogue renforcé avec les territoires voisins ;
- Contribuer à la résilience globale du territoire, à la réduction des inégalités sociales entre les territoires ;
- Placer au cœur du projet la question des transitions écologiques, climatiques, énergétiques, économiques et sociales ;
- Permettre de clarifier les intentions et prioriser les choix entre politiques d'aménagement, de développement et/ou de préservation selon les secteurs et espaces considérés.

La révision doit permettre d'adapter le Scot en adéquation avec le droit en vigueur et les nouveaux documents « supra-Scot » dont notamment :

- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes adopté le 20 décembre 2019 et la mise en compatibilité avec les règles générales du fascicule dudit document, étant rappelé qu'il est en cours de modification et qu'il définira l'objectif à atteindre en matière de sobriété foncière ;
- le Schéma Régional des Carrières (SRC) Auvergne-Rhône-Alpes adopté le 8 décembre 2021 ;
- le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) ;
- le Schéma directeur et de gestion des eaux (SDAGE) 2021-2026, ainsi que le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais.

B. Bernard et B. Vessiller présentent les principales inflexions et marqueurs du nouveau Scot, ainsi que les éléments du projet ayant été intégrés dans le projet de PAS suite aux demandes et attentes exprimées précédemment par les élus du Sepal.

B. Bernard propose ensuite à chaque élu de s'exprimer sur le projet de PAS, qui constitue l'annexe au rapport 2023-9 transmis avec la convocation.

Les échanges et débats portent principalement sur :

- La priorisation des choix et la pertinence d'une partie dédiée sur l'ambition « Une agglomération fertile, neutre en carbone et adapté au changement climatique ».
- La trame boisée et agro-forestière, et la nécessité d'impliquer les acteurs plus que d'imposer une évolution des pratiques et modes de production aux agriculteurs.
- La nécessité de territorialiser le « zéro artificialisation nette », notamment dans le cadre du DOO. Cette territorialisation devra tenir compte des particularités de chaque territoire et des ambitions économiques et résidentielles des territoires.
- La prise en compte des effets sociaux collatéraux du ZAN et d'un ralentissement de la construction sur l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier qui pèserait sur les ménages les plus précaires.
- La prise en compte de tous les besoins dans la production de logements publique comme privée.
- Les conditions à la densification urbaine qui doivent être explicitement affirmées dans un contexte ZAN ;
- L'opportunité ou non d'un grand contournement à l'Est par le prolongement de l'A432 le long de la LGV.
- La demande de plus clairement affirmer dans la réflexion Scot l'opportunité à développer le « métro ».

Considérant les échanges entre les conseillers et la convergence des représentants des trois collectivités membres du Sepal sur le projet de PAS, B. Bernard propose que le Conseil acte la tenue du débat sans vote sur le projet d'aménagement stratégique, qui donnera lieu à une délibération. B. Bernard donne ensuite la parole à Laurine Colin pour présenter les prochaines étapes de la révision.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h15.

Le prochain **Conseil syndical du Sepal** aura lieu le **20 décembre 2023**.